

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 18 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DJS 224 DDCT Subvention (1.000 euros) au titre de la jeunesse à l'association Basket Paris 14 (14^e).

Mme. Pauline VERON, rapporteure.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à l'association Basket Paris 14 ;

Vu l'avis du conseil du 14^e arrondissement, en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON au nom de la 7^e commission ;

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant global de 1.000 euros est attribuée à l'association Basket Paris 14 (184398/ 2019_06512) domiciliée 211, rue Vercingetorix (14^e arrondissement), pour son action « Du sport et du soutien scolaire : une réussite pour les jeunes du 14^e».

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la fonction 3, rubrique 338, destination 3380002, au chapitre 933, nature 933-65748, sur la ligne de subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO